



Fédération des organisations du personnel des institutions sociales fribourgeoises
Verband der Organisationen des Personals der Sozialen Institutionen des Kantons Freiburg

Membres collectifs: Associations professionnelles et syndicat

AFP/FPV

Association fribourgeoise des psychologues

AVENIRSOCIAL

Section Fribourg

ASTP

Association suisse des thérapeutes de la psychomotricité, Sections romande et tessinoise

ATSF

Association des travailleurs socio-professionnels fribourgeois

ARLD

Association romande des logopédistes diplômés Section Fribourg

K/FLV

Freiburger Logopädinnenverein
Section alémanique

GFEP

Groupement fribourgeois des ergothérapeutes et physiothérapeutes

SSP-CFT

Syndicat suisse des services publics Région Fribourg

Adresse du secrétariat:

Bd de Pérolles 8
Case postale 533
1701 Fribourg
Tél: 026/ 309 26 40
Fax: 026/ 309 26 42
Email: fedefopis@bluewin.ch
www.fopis.ch

Présidence 2009 ?

Mesdames, Messieurs, Chères/Chers collègues,

Au soir du 5 novembre 2002, lors de l'assemblée générale de la FOPIS, le comité m'a présenté comme nouveau Co-Président pour accompagner Mme Marie-Madlen Andrey. Ceci en remplacement de M. Kurt Nobs, démissionnaire. En prenant cette tâche, je savais pertinemment que le fonctionnement bicéphale (deux co-président-e-s) ne serait pas des plus facile. Comment se partager les tâches et coordonner celles-ci avec celles de notre secrétaire général ?

Dans un premier temps, nous avons essayé de développer notre collaboration. Nous avons fonctionné tant bien que mal dans les séances du comité. Une grande part du travail étant faite par le secrétaire général (préparation des séances, animation, bureau, etc.), notre travail n'était pas très important, si ce n'était notre présence.

En juin 2003, Mme M-M. Andrey a donné sa démission, Mme Christiane Dreyer reprenant la place.

Début 2004, le départ de M.B. Carrel, secrétaire général, nous démontre encore une fois toute la difficulté d'un changement de personne. C'est toute l'organisation au sein de la FOPIS qui est perturbée.

M. Bernard Fragnière reprenant ce poste, j'ai alors pris la décision de m'impliquer autrement au sein de la FOPIS. C'est ainsi que je me suis retiré de la commission de négociation. J'ai ensuite participé plus activement à la préparation des comités pour en assurer l'animation. Ceci avec la collaboration de Mme C. Dreyer et M.B. Fragnière, lors de nos séances de bureau.

Une année plus tard, j'ai proposé, après réflexion et discussion au comité de fonctionner avec une Présidence et une vice-Présidence. Pour présenter cette demande, j'ai créé un cahier des charges de ces fonctions. Dans la même période, le site internet FOPIS est en préparation. Site qui, il faut le souligner, depuis son ouverture au printemps 2005, est de plus en plus consulté.

Les comités et séances de bureau sont planifiés deux fois par année. Au total environ une vingtaine de séances. En 2005 également, s'ajoutent des heures de travail, d'énergie pour l'ensemble du comité, des Associations et des personnes d'institutions qui ont œuvré pour qu'une nouvelle convention collective soit garantie.

2006, toutes les activités sont centrées sur les points non réglés de la convention collective : pétition pour la cinquième semaines de vacances ; groupe de travail des secteurs thérapeutiques ; règlement de la commission de négociation et des frais de gestion ; RPT ; classification de fonctions ; etc.

Fin 2006, début 2007, une difficulté supplémentaire s'ajoute. C'est la mise en place de notre nouvelle structure FEDE-FOPIS, avec un nouveau secrétaire général, une nouvelle secrétaire administrative et l'installation

dans les nouveaux locaux. Locaux inaugurés le 30 mars 2007. Tout ceci nécessite la création d'un comité de gestion FEDE-FOPIS. Dans ce comité, la FOPIS est représentée par Mme C. Dreyer, M. Philippe Wandeler et moi-même. Durant cette année, le comité de gestion s'est réuni huit fois.

Fin 2007, le groupe de travail des secteurs thérapeutiques termine son travail. De nouveaux groupes de travail sont mis en place : classification de fonctions, commission arbitrale, groupe de travail RPT....

Cette année, le groupe de travail RPT, en lien direct avec l'Etat, a démarré. Des représentants de la FOPIS et du personnel des institutions, ceux-ci en lien avec leurs fonctions, y sont impliqués.

Vous pouvez le constater, la FOPIS bouge, vit, agit, réagit, évolue. Ceci grâce à toutes les personnes qui s'impliquent tout au long de l'année. Je remercie Madame la Vice-Présidente, Messieurs les secrétaires, Mesdames et Messieurs les membres du comité, les Associations, les personnes qui oeuvrent pour la FOPIS dans les institutions et ceux et celles que j'aurais oubliés de nommer. Sans toutes ces personnes, votre Président ne pourrait pas assumer tout le travail effectué tout au long de l'année.

En 2002, j'ai accepté la Présidence, en me fixant le but d'assumer cette tâche pendant six ans. Nous sommes en 2008 et cet automne, les six ans seront bouclés. La FOPIS fonctionnant bien, j'estime que c'est le moment pour moi de tourner une page. Je vous annonce ma démission pour le 31 décembre 2008. Votre comité est informé de ma décision depuis début avril. D'autres activités en attente, des envies de longue date sont à concrétiser pour moi.

Nous sommes en mai 2008, il reste environ huit mois pour chercher un nouveau ou une nouvelle Président/e. Pensez-y, réfléchissez, faite le pas. S'il vous plaît, n'attendez pas seulement sur les membres du comité pour y arriver.

Je compte sur vous. La FOPIS poursuit sa route et a besoin de forces neuves !

Merci pour l'attention que vous avez portée à mon message.

Jean-René Wisard, président FOPIS

La question du mois:

Les négociations avec le Conseil d'Etat concernant la semaine de vacances supplémentaires ont commencé!

D'importantes séances de négociations se sont déroulées ces dernières semaines entre les représentant-e-s de la FEDE et la délégation du Conseil d'Etat. Au moment d'éditer ce FOPIS-Infos, nos collègues de la FEDE sont sur le point de recevoir d'importantes informations concernant le résultat de ces négociations.

Celles-ci auront des conséquences directes pour le personnel des institutions spécialisées puisqu'une amélioration du droit aux vacances pour tous (de combien de jours ? à quel rythme ?) pour le personnel de l'Etat entraînera par analogie et de plein droit une adaptation de notre CCT (art. 44 CCT).

Pour recevoir des informations toutes fraîches sur ce thème, vous pouvez consulter le site de la FOPIS <www.fopis.ch> et également celui de la FEDE <www.fede.ch>

Deux ans après le dépôt de la pétition signées par 6400 employé-e-s de l'Etat et des institutions spécialisées, il est plus que temps pour le personnel du Canton et des institutions spécialisées de pouvoir bénéficier de ce qui est un droit acquis depuis longtemps pour les employé-e-s des administrations publiques des cantons limitrophes.